Commentaire concernant le rapport de la Cogest sur l'exercice 2018

Description de la commission de surveillance trouvée dans le GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET COMMUNAUX publié par l'État de Vaud (p.3). « Les commissions de surveillance ont un rôle important à jouer vis-à-vis de la population puisque leur action permet d'informer les citoyens sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la bonne marche de l'administration communale. Leur action peut ainsi servir à renforcer la transparence de l'activité de la Municipalité et de l'administration et ainsi asseoir la confiance que la population nourrit à l'égard des autorités communales. En définitive, leur activité favorise le contrôle démocratique que les habitants d'une commune peuvent exercer sur leurs autorités. »

Quelques mots-clés figurent dans cette définition :

- « Bonne marche » : Peut-on réellement estimer que toute l'administration communale marche bien à Vevey?
- « Transparence » : Celle-ci est garantie notamment par la loi sur l'information (LInfo, art. 1) afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique. Le manque de transparence de la municipalité cité par M. Butty est flagrant et l'opinion publique ne peut que être sceptique quant au travail de la Municipalité.
- « Contrôle démocratique sur les autorités » : C'est notre droit de contrôler ce qu'a fait la municipalité avec les deniers publics et comment elle l'a fait.

La Cogest a donc un rôle à jouer vis-à-vis de la population et c'est ce qui doit animer tous ses membres, dans l'exécution du mandat de cette commission de surveillance. À mon sens, ces deux dernières années, le travail de la Cogest a permis, partiellement et non sans difficultés, d'informer la population sur la qualité de la gestion de la Municipalité et la marche de l'administration qu'elle soit bonne ou dysfonctionnelle.

L'article 135 du règlement du CC évoqué par M. Butty prévoit également que la commission de gestion peut proposer des amendements au préavis municipal (rapport de gestion). J'ai proposé des amendements à la commission car il n'est pas conséquent, au vu des rapports de souscommission, d'approuver la gestion de la municipalité pour l'exercice 2018 et lui en donne une totale décharge. Une majorité de la commission a refusé d'ajouter ces amendements et ils ont été transformés en observations. Les observations, selon notre règlement toujours, « relève un point précis de la gestion pour lequel la commission tient à formuler des réserves ». J'estime qu'au minimum les deux premières observations ne sont pas des points précis, mais des dysfonctionnements qui s'étendent à une large partie de l'administration communale.

Je vous invite à refuser les conclusions du préavis, telles que non-amendées (gag), afin de ne pas donner une entière décharge à la municipalité et montrer votre désaccord avec une partie de la gestion de l'exercice 2018. C'est l'opinion général du groupe Décroissance-Alternatives.